



SGT BREXIT

15 MARS 2021

PROCÈS-VERBAL

CONVENORS	Patrick Van Cauwenberghe (MI) & Jeroen Sarrazyn (AGD&A)
SECRÉTAIRE	Jeroen Sarrazyn(AGD&A)
PRÉSENTS	<p>Alain Muyshondt - Opérations Gand Arnaud Vander Haeghen - Opérations Composante centrale Dorothy Cardoen - Opérations Anvers Floris Van De Vijver - Opérations Composante centrale Griet Mahieu - Opérations Gand Hein Forcé - Opérations Composante centrale Ilse Eelen - Opérations Anvers Jeroen Sarrazyn - Team Economic Support Joelle Delvaux - Législation douanière Kristof Vranckaert - Politique générale Michel Lequeu - Team Economic Support Nele Bomans - Processus et Méthodes Nick Van Geerteruy - Législation douanière Patrick Scheldeman - Opérations Gand Rudi Goethals - Opérations Gand Stef Debeuf - Opérations Anvers Vera Jansegers - Législation non fiscale Vincent Huys - Opérations Gand Werner Rens - Département Communication & Marketing</p> <p>Femke Masure - Affaires étrangères Flandre Jan Vanseghbroeck - AFSCA</p> <p>Heather Jones - UK – BPDG Margaret Whitby - UK – BPDG Michael Leafe – UK – BPDG Suzanne Bastin – UK – BPDG</p> <p>Abram Op de Beeck - Essenscia Aldona Akkermans - CRSNP Bart De Moitié - ECS2XL Caroline Gubbi - Forward Belgium Christophe Vanneste - ECS2XL Diederik Bogaerts - ICC Belgium Dimitri Serafimoff - Forward Belgium Dorothy Verthé - CRSNP Fiaz Darshan - BECI Giel Boey - Boerenbond Gilles Suply - Voka Hilde Bruggeman - ASV/NAVES Hugo Donche - ECS2XL Isabelle De Maegt - Febetra Jan Maes - ASV Jan Marien - GSF Jan Soenen - TLV Jan Van Wesemael - Alfaport Voka Jef Hermans - Forward Belgiu+G46:G67m Jim Styleman - CRSNP Joan Bremers - ECS/2XL Joeri Vanhaerens - C.Ro Ports Joffrey Decock - Unizo Johan Vandenbroele - P&O Ferries Johnny Vantorre - C.Ro Ports Jos Poets - Voka Limbourg Jurgen Decloedt - RX Seaport Kevin Verbelen - Agoria Koen De Ridder - Unizo Kristin Van Kesteren-Stefan - Port Of Antwerp</p>

	Leigh Bura - P&O Ferries Luc Lammertyn - Fedustria Michael Van Giel - CRSNP Nick Vandenaabeele - Vinum & Spiritus Olivier Schoenmaeckers - Forward Belgium Patrick Van Cauwenberghe - Port of Zeebrugge Philippe Heeren - Reedsmith Sylvie Groeninck - Fedustria Tessa Asselman - ICC Belgium Tine Vandervelden - Fevia
EXCUSÉ	Réunion à distance

Point 1 de l'ordre du jour : Documents T non apurés

Il y a particulièrement beaucoup de dossiers de recherche car le régime de transit n'est souvent pas clôturé correctement. En général, le Groupe de travail constate que le transit est erroné à cause d'un manque de connaissances.

Mois	MRN	Articles	MRN_UER	Articles_UER	MRN_ENR	Articles_ENR
janvier	4 616	155 495	409	6 417	4	18
février	5.448,6	236 718	246	2 562	121	591
Total	9 909	392 213	655	8 979	125	609

- Mouvements BE - RU Bureau de destination
- Statut IE142
- UER : *lancement du contrôle*
- ENR : *contrôle recommandé*

Les membres du groupe voient les causes sous-jacentes suivantes :

- Manque de connaissances de la part des transporteurs : L'AGD&A est en contact avec les fédérations professionnelles
- Le RU n'avait pas de tradition dans l'utilisation du transit vers les bureaux intérieurs. Ce qui explique un manque fréquent de connaissances et d'expérience au sein de l'administration, chez les titulaires d'autorisations et chez les agents en douane.
- Système de la déclaration postposée (mesure transitoire Brexit au RU). Les parties ne savent pas qu'il faut encore remplir des formalités.

Souvent, les mauvais bureaux de passage sont indiqués. Les collègues d'Anvers remarquent que les formalités auprès du bureau de passage sont souvent aussi mal complétées. La permanence ne reçoit souvent pas les listes demandées. Une compagnie maritime anversoise constate qu'il n'y a souvent simplement pas de documents T transmis aux compagnies maritimes.

À Zeebruges, l'enregistrement du bureau de passage se déroule mieux. Les compagnies maritimes à Zeebruges préfèrent qu'il soit mis fin au régime à Zeebruges car les agents britanniques n'ont quand même pas besoin de T pour le dédouanement.

De manière plus générale, les membres constatent que les formalités entre les États membres ne sont pas toujours simultanées, ce qui ne rend pas facile ou flexible le commerce. Un exemple est le fait qu'il est quasiment impossible de faire clôturer un document T dans les ports du nord de la France car le document doit aussi y couvrir la traversée (système pre-lodge).

POINTS D'ACTION	RESPONSABLE	ÉCHÉANCE
Point d'action 1 : informations aux fédérations de transport sur les formalités correctes du transit au sein de l'Union	Jeroen Sarrazyn	30 avril 2021

Point 2 de l'ordre du jour : Réparation et révision sous GOODS.8 TCA

L'accord de commerce et de coopération/Trade and cooperation agreement (TCA) prévoit une disposition par laquelle aucun droit à l'importation n'est appliqué pour les marchandises qui sont provisoirement importées ou exportées pour réparations.

Entre-temps, la législation a distribué une [note](#) afin de faire correspondre GOODS.8 avec le CDU. La base d'exonération est l'article 260bis. Il doit s'agir d'une réparation et pas d'une autre transformation. Une augmentation de valeur est possible mais l'ajout de prestations ou de fonctionnalités supplémentaires n'est pas autorisé sous GOODS.8.

Au niveau de la technique douanière, le perfectionnement passif est nécessaire. Tant une autorisation ou une autorisation du chef local sont autorisées. Sur la déclaration en tant que telle, le code 44-2019C13-104/1 est nécessaire à la case 44.

Point 3 de l'ordre du jour : Problèmes centraux et nouvelles données sur les contrôles frontaliers par étapes au RU : présentation par le Border and Protocol Delivery Group

Problématiques centrales : Les collègues au RU font face aux mêmes problématiques que l'administration belge et que les opérateurs.

On reconnaît qu'il y a un manque de capacités et de qualité chez les agents en douane au RU. Le border operating model sera adapté.

Délais : déplacer l'introduction par étapes dans (la déclaration du 11 mars). Pour les documents douaniers, le nouveau délai est fixé au 1^{er} janvier 2022 au lieu du 1^{er} janvier 2021. Pour les produits phytosanitaires, la date du 1^{er} avril est remplacée par deux autres moments (voir présentation).

Le BPDG explique que, malgré les nouveaux délais, les déclarations depuis janvier 2021 doivent être rentrées pour le 1^{er} juillet au plus tard. Ensuite, une nouvelle période de six mois jusqu'au nouveau délai du 1^{er} janvier 2022.

Point 4 de l'ordre du jour : Proposition du Belgian-UK Borders Industry Facilitation Committee

Voir document Draft Terms of Reference

Le TCA prévoit la création d'organes de concertation autour du transport maritime.

Les parties s'accordent pour encourager une collaboration entre leurs autorités douanières respectives sur des routes maritimes bilatérales et échanger des informations sur le fonctionnement des ports qui traitent la circulation entre elles et sur les règles et procédures en vigueur. Elles publient et promeuvent la connaissance des exploitants sur les mesures qu'elles ont prises et les processus que les ports ont mis en place pour faciliter cette circulation.

Dans ce cadre, le RU souhaite créer un comité avec les quelques États membres et a fourni une proposition à cet effet à l'AGD&A. Le souhait de la douane est d'impliquer le secteur privé dès le départ.

Conclusions de la concertation au sein du SGT :

- Le Forum national est l'organe adéquat pour apporter des réponses.
- Le secteur portuaire doit être représenté.
- Tout le trafic maritime est pris en compte, par seulement la circulation ro-ro.
- Le nombre de participants devrait idéalement être limité, sans que cela ne porte préjudice à la représentativité.
- Les formalités sanitaires liées au processus frontalier maritime seront aussi traitées.

POINTS D'ACTION	RESPONSABLE	ÉCHÉANCE
Point d'action 2 : la composition d'une liste de candidats pour la délégation belge.	Groupe de pilotage Naforna, Secrétariat Naforna	23 mars 2021

La date de la prochaine réunion : le jeudi 6 mai 2021 à 13h30, via Teams.